

COMPTE RENDU DE SEANCE

L'an deux mille vingt-deux, le treize octobre à seize heures et trente minutes, le Bureau Communautaire légalement convoqué le 7 octobre 2022, s'est réuni à SAINT MARCEL sous la présidence de Monsieur Jean-Luc BLEHER.

Membres du Bureau Communautaire en exercice : 16- Nombre de votants : 0

Étaient présents : BLEHER Jean-Luc, BERTHEVAS Gaëlle, LELIEVRE Pierrick, HUTTER Yves, LAUNAY Alain, YHUEL Yann, HERVE Muriel, HOURMAND Sylvie, JOUEN Claude, GICQUELLO Bruno, HURTEBIZE Didier, GUE Thierry, GENOUEL Fabrice

Absente / excusée : HERRY Marie-Hélène, MARCY Christelle, GUIHARD Jean-François

Secrétaire de séance : Madame Gaëlle BERTHEVAS

Après avoir constaté le quorum, Monsieur le Président ouvre la séance à 16h30.

→ AFFAIRE PRESENTÉE PAR MONSIEUR PIERRICK LELIEVRE

1. : Tourisme - Objet : accompagnement de la Région Bretagne au titre de son dispositif d'aide "Sites d'exception naturels et culturels

Le site des Landes de Monteneuf – Archéosite de Brocéliande a été retenu pour un accompagnement de la Région Bretagne au titre de son dispositif d'aide "Sites d'exception naturels et culturels ».

La stratégie touristique régionale a été adoptée en février

Ce dispositif régional s'inscrit dans une démarche de développement touristique et d'amélioration des infrastructures et des services dédiés à l'accueil des visiteurs à chaque étape de son parcours : transport, hébergement, restauration, activités, etc.

Le dispositif « sites d'exception naturels et culturels » créée en mai 2017 vise à améliorer les infrastructures et les services dédiés à l'accueil des visiteurs, à chaque étape de son parcours : transport, hébergement, restauration, activités, etc. Cette expérimentation régionale se décline de la façon suivante :

1. Un accompagnement en ingénierie
2. Une aide financière en investissement et/ou fonctionnement

Propriétaire du site mégalithique et du centre d'hébergement des Landes de Monteneuf, De l'Oust à Brocéliande communauté a la volonté de développer l'activité de ces lieux afin d'enrichir son attrait touristique territorial. Pour cela, une étude de développement dans le cadre du dispositif site d'exciton a été menée en 2022.

Les résultats de l'étude et les préconisations de la Région Bretagne invitent notre collectivité à mener une étude sur le réaménagement du centre d'hébergement des Landes. Cette étude bénéficiera des subventions régionales du dispositif Site d'Exception.

Dépenses *		Ressources	
Intitulé des postes	Montant		Montant
		Fonds privés (précisez-en l'origine)	
Etude sur le réaménagement du centre d'hébergement des Landes de Monteneuf	72 000,00 €	Autofinancement	22 000,00 €
	€	Fonds publics (précisez-en l'origine)	
	€	Région Bretagne	50 000,00 €
TOTAL DÉPENSES*	50 000,00 €	TOTAL RESSOURCES	72 000,00 €

Le bureau communautaire est invité à :

- **SE PRONONCER** sur cette proposition,
- **Le cas échéant, AUTORISER** le président, ou son représentant, à solliciter toutes les subventions susceptibles d'être attribuées notamment la subvention auprès de la Région Bretagne au titre de la démarche « Site d'exception ».

Après en avoir délibéré, le bureau communautaire adopte à l'unanimité le rapport ci-dessus.

→ **AFFAIRE PRESENTEE PAR MONSIEUR PIERRICK LELIEVRE**

2. : Tarifs nouveaux produits billetterie office de tourisme - Tarifs 2022

Monsieur le Vice-Président propose aux membres du bureau les tarifs des produits billetterie de la régie de recettes de l'Office de tourisme pour l'année 2022.

BOUTIQUE OFFICE DE TOURISME

Les tarifs sont présentés en HT, les prix TTC seront affichés pour le public en fonction des taux de TVA en vigueur.

Billetterie

Activité sur le site des Menhirs de Monteneuf – Adulte	5.91€
2 ou + Activités sur le site des Menhirs de Monteneuf – Adulte	3.64€
Activité sur le site des Menhirs de Monteneuf – Enfant 5 – 7 ans / Demandeur d'emploi / Etudiant	3.64€
2 ou + Activités sur le site des Menhirs de Monteneuf – Enfant 5 – 7 ans / Demandeur d'emploi / Etudiant	2.73€
Activité au Prieuré Saint-Etienne – Adulte	5.45
Activité au Prieuré Saint-Etienne – Enfant	2.73€

Il est proposé au bureau communautaire :

- **DE SE PRONONCER** les tarifs ci-dessus
- **La cas échéant, AUTORISER** le président, ou son représentant à signer tous documents relatifs à l'exécution de cette affaire.

Après en avoir délibéré, le bureau communautaire adopte à l'unanimité le rapport ci-dessus.

→ **AFFAIRE PRESENTEE PAR MONSIEUR LE PRESIDENT**

3. : Finances - Créances irrécouvrables – tous budgets

Madame la vice-présidente propose aux membres du bureau communautaire de statuer sur les produits irrécouvrables pour le Budget Culture-Tourisme, relatif aux facturations de l'école de musique.

- budget Culture-Tourisme

DEBITEUR	MONTANT TOTAL
Selon bordereau de situation n°5953970133	2.66
Montant total à mandater au 6541	2.66€

- budget Economie et Services

DEBITEUR	MONTANT TOTAL
Selon bordereau de situation n°4896460533	126.42
Montant total à mandater au 6541	126.42€

DEBITEUR	MONTANT TOTAL
Selon bordereau de situation n°3374022875	2 900.94
Montant total à mandater au 6542	2 900.94€

- **budget Assainissement**

DEBITEUR	MONTANT TOTAL
Selon bordereau de situation n°5942060333	571.00
Montant total à mandater au 6541	571.00€

- **budget Déchets**

DEBITEUR	MONTANT TOTAL
Selon bordereau de situation n°5802520133	3 244.56
Montant total à mandater au 6541	3 244.56€

DEBITEUR	MONTANT TOTAL
Selon bordereau de situation n°3364894887	1 117.55
Selon bordereau de situation n°3379939900	472.60
Selon bordereau de situation n°3357667766	260.00
Selon bordereau de situation n°3357639595	810.00
Selon bordereau de situation n°3383088076	194.00
Montant total à mandater au 6542	2 854.15€

Il est proposé au Bureau Communautaire :

- **DE VALIDER** les produits irrécouvrables susvisés.
- **D'AUTORISER** le président, ou son représentant, tout document nécessaire à l'exécution de cette décision

Après en avoir délibéré, le bureau communautaire adopte à l'unanimité le rapport ci-dessus.

4. : Extension du siège communautaire et aménagement des locaux du DAC – Plan de financement pour 2022 et demande de subvention au Conseil départemental au titre du PST

La vice-présidente rappelle la délibération n°B202-14 du 3 mars 2022 approuvant la consultation pour le choix d'un Maître d'œuvre dans le cadre de ce projet.

Il est rappelé, que, il est nécessaire de procéder à des travaux de la façon suivante, dans le prolongement du siège communautaire :

- construction de plusieurs bureaux et une salle de réunion adaptée aux nombres d'élus et d'agents d'OBC.

Il est proposé au bureau communautaire de solliciter un financement complémentaire auprès du département sur l'enveloppe PST accordée à hauteur de 750 000€ de travaux par an pour les travaux liés à l'extension du pôle communautaire permettant la réalisation de nouveaux bureaux pour les agents et les élus et la construction d'une nouvelle salle du conseil plus adaptée aux besoins actuels.

Le Plan de financement s'établit comme suit :

Dépenses	en € HT	Recettes	en € HT
MOE	44 250.00	PST (département)	112 500.00
Travaux d'extension	668 000.00		
Travaux de réaménagement de la salle du conseil en bureau	53 000.00	Autofinancement	637 500.00
Total	765 250 .00	Total	765 000.00

Le bureau communautaire est invité à :

- **SE PRONONCER** sur le plan de financement tel que présenté ci-dessus,
- **AUTORISER** le président à solliciter une subvention au titre du PST,
- **AUTORISER** le président ou son représentant à signer tout document se rapportant à l'exécution de la présente affaire.

Après en avoir délibéré, le bureau communautaire adopte à l'unanimité le rapport ci-dessus.

→ **AFFAIRE PRESENTEE PAR MADAME MURIEL HERVE**

5. : Mobilités – Service location VAE – Evolution des tarifs

Madame la Vice-présidente rappelle que le marché public M2214 attribué à Néomouv pour le lot 1 (achat de vélos à assistance électrique), à ebike solutions pour le lot 2 (achat de VAE reconditionnés), à ebike solutions pour le lot 3 (maintenance des VAE) le 13 juin 2022 implique une augmentation des prix de l'ordre de 10%.

Le marché prévoit également l'enrichissement de l'offre avec la possibilité d'acheter des vélos reconditionnés afin de cibler des usagers aux moyens financiers plus limités, et des vélos premium pour répondre à la demande d'usagers en recherche de confort.

En commission mobilité du 12 septembre 2022, à l'unanimité des élus présents, le choix s'est porté sur le scénario 1 c'est-à-dire de garder la logique de financement du service actuel : notre prix d'achat des VAE est répercuté en totalité sur l'utilisateur, OBC continue d'offrir une prime de 100€.

La commission a tenu à préciser que :

- L'enrichissement de l'offre du service notamment avec les vélos reconditionnés permet d'avoir un vélo plus accessible en prix malgré l'augmentation des VAE neufs.
- Les vélos proposés par OBC sont moins chers que dans le commerce
- OBC propose un service supplémentaire avec l'accompagnement sur la maintenance

Sur cette base, Mme la Vice-présidente propose cette grille tarifaire, qui serait valable à partir du 15 octobre 2022 :



CITY	Actuel CITY	Scénario 1
Location 1 à 3 mois	40€ / mois	40€ / mois
Location 1 à 3 mois HIVER	20€ / mois	20€ / mois
Location 1 an	50€ / mois	60€ / mois (+120€)
Option d'achat	706.80€	706.80€
Prime OBC	100€	100€
Reste à charge pour l'utilisateur	606.80€	606.80€



VTC	Actuel VTC	Scénario 1
Location 1 à 3 mois	40€ / mois	40€ / mois
Location 1 à 3 mois HIVER	20€ / mois	20€ / mois
Location 1 an	50€ / mois	60€ / mois (+120€)
Option d'achat	660€	706.80€
Prime OBC	100€	100€
Reste à charge pour l'utilisateur	560€	606.80€ (+46.8€)



PREMIUM	Service
Location 1 an	80€ / mois
Option d'achat	1018.80€
Prime OBC	100€
Reste à charge pour l'utilisateur	918.80€



RECONDITIONNE	Scénario 1
Location 1 à 3 mois	40€ / mois
Location 1 à 3 mois	20€ / mois
Location 1 an	50€ / mois
Option d'achat	120€
Prime OBC	100€
Reste à charge pour l'utilisateur	20€
Non éligible à la prime de l'Etat	

Le bureau communautaire est invité à :

- **SE PRONONCER** la grille tarifaire telle que proposée,
- **Le cas échéant, AUTORISER** le Président, ou son représentant, à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de cette affaire.

Après en avoir délibéré, le bureau communautaire adopte à l'unanimité le rapport ci-dessus.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 17h00.